

DECISION N° 22- 21

Le président du SIBRECSA,

- Vu la délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2020 portant délégation au Président pour la signature des marchés,
- Considérant la nécessité de faire réaliser une mission d'audit organisationnel au sein du service du SIBRECSA compte tenu de l'évolution des effectifs,
- Considérant la consultation passée et les 2 offres reçues,

DECIDE

Article 1^{er} : l'offre pour la réalisation d'un audit organisationnel du Centre de Gestion de l'Isère – 416, rue des Universités – CS 50097 – 38401 St-Martin-d'Hères , est acceptée pour un montant de 3 302 € HT hors frais de déplacement et de repas.

Article 2^{ème} : Ampliation de cette décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier,

et annexée au registre des délibérations du Syndicat, ainsi qu'affichée à la porte de la Mairie de Pontcharra, siège du Syndicat, le 13/12/2022.

Fait à Pontcharra, le 13/12/2022,

**Le Président du SIBRECSA
Christophe BORG**

